



Terrasse-Vaudreuil

AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION
DEUXIÈME EXERCICE FINANCIER
RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE
2016-2017-2018

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil sera, en 2017, en vigueur pour son deuxième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville, 74, 7^e Avenue, Terrasse-Vaudreuil, durant les heures normales de bureau.

AVIS est également donné, conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé : MRC de Vaudreuil-Soulanges, 420, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2N1;
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À TERRASSE-VAUDREUIL, ce vingt-septième (27^e) jour du mois de septembre deux mille seize (2016).

Lily Ducharme
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la municipalité au www.terrasse-vaudreuil.ca